

# Un projet urbain à la pointe de la Jonction



## **Atelier: le Rhône et la ville, juin 2010**

Insa Dieme  
Damien Regenass  
Ginger Rossel  
Rafaël Schütz  
Alejandra Véliz

## **Résumé**

La Ville de Genève connaît depuis environ une décennie une diminution de ses lieux proposant une culture accessible à tous. Aujourd'hui, la plupart des lieux de sortie sont dans leur plus grande majorité destinée à une clientèle relativement aisée et sont dès lors fermés à une grande part du public qui n'a pas les moyens ou l'envie d'aller dans ce type d'établissement. Seule subsiste l'Usine comme abordable à tous, mais le lieu connaît une surcharge chaque fin de semaine créant ainsi des nuisances sonores pour les voisins. Par ailleurs, Genève est une ville importante au niveau suisse dont l'offre culturelle n'est pas à la hauteur de son rayonnement tant national qu'international.

Se sentant concernés par cette situation, et afin de répondre à cette demande, nous proposons donc de développer un projet urbain à la Pointe de la Jonction, dans le cadre d'un aménagement culturel et d'espace public. Ce sera un lieu polyvalent, offrant un accès pour tous et en intégration avec l'environnement. Il se présentera en un parc public avec deux infrastructures principales. Ces dernières abriteront principalement des espaces pour des concerts, mais également d'autres salles afin de pouvoir dispenser différents types de cours. Il y aura également des espaces de restauration ou des zones de verdure.

Ce projet se placera sur le site de la Pointe de la Jonction car il permet de mettre en valeur le patrimoine naturel ainsi que de sa centralité. Ce lieu mérite donc d'être rendu aux citoyens et son potentiel naturel se doit d'être utilisé dans une démarche cohérente avec développement urbain durable. De plus, cette démarche permet notamment de ne pas mettre la Culture en périphérie, de sorte qu'elle continue à faire partie du patrimoine urbain du centre-ville.

## **Table des matières**

<b>1. Introduction</b>	p.3
<i>1.1 Problématique</i>	p.4
<b>2. Diagnostic territorial</b>	p.6
<i>2.1 Contexte social et géographique</i>	p.6
<i>2.2 Affectation des zones et données cadastrales</i>	p.8
<i>2.3 Contexte de mobilité</i>	p.11
<i>2.4 Contexte environnemental</i>	p.13
<i>2.5 Diagnostic synthétique</i>	p.15
<b>3. Projet</b>	p.16
<i>3.1 Concept</i>	p.17
<i>3.2 Master Plan</i>	p.19
<i>3.3 Cahier des charges</i>	p.20
<b>4. Faisabilité</b>	p.26
<i>4.1 Financement</i>	p.30
<b>5. Conclusion</b>	p.31
<b>6. Références bibliographiques</b>	p.32
<b>7. Annexe</b>	p.35

## **Introduction**

Au cours de l'Atelier « Problématique de l'Eau en relation avec la ville et l'environnement », il nous a été demandé développer un projet d'urbanisme de notre choix, suivant l'analyse de problématique et découlant d'un diagnostic territorial effectué pour le périmètre du Rhône à Genève. Après avoir développé une phase programme face la problématique des lieux culturels à Genève, nous avons abouti au parti d'aménagement suivant, qui consiste en l'élaboration d'une infrastructure culturelle et d'un espace public à la Pointe de la Jonction.

Tout d'abord, nous nous intéresserons à la problématique à laquelle nous voulions répondre en développant notre projet. Nous analyserons ensuite le diagnostic territorial du secteur de la Pointe de la Jonction en nous arrêtant tour à tour sur le contexte géographique et social, l'affectation des zones ainsi que les contextes de mobilité et environnemental, avant de clore ce chapitre par un diagnostic synthétique. Nous passerons ensuite à la phase projet en traitant dans un premier temps du concept. Nous verrons ensuite en quoi consiste notre réalisation au travers un MasterPlan et un cahier des charges urbain. Finalement, nous étudierons par les faisabilités, comprenant les nuisances et l'acceptabilité politique. Nous terminerons notre travail par une conclusion.

## 1.1 Problématique

En se référant à un article de Melinda Marchese et Geneviève Ruiz paru dans « l'Hebdo », il est possible d'acquérir un rapide point de vue sur la question culturelle de Genève.

A Genève, la culture est un domaine dans lequel on se donne les moyens d'investir, avec 230 millions par années, la ville possède le plus haut budget culturel d'Europe<sup>1</sup>. Toutefois, ce n'est pas la ville dont la culture rayonne le plus tant en Suisse qu'à l'étranger. Certains attribuent cet état de fait à une répartition trop uniforme des subventions qui ne mettent pas l'accent sur un domaine précis, ce qui revient à laisser vivoter les différents lieux de culture sans leur permettre de jouer le rôle de pôle culturel. D'autres reprochent par contre un trop grand investissement dans certains domaines comme le théâtre ou le chant lyrique<sup>2</sup>. Sans prendre parti sur les différentes raisons de ce bilan culturel, un manque se fait sentir en ce qui concerne la visibilité de la culture. Cela se retrouve d'ailleurs dans la volonté du Conseil d'Etat genevois de créer une commission servant à traiter les questions d'ambition culturelle de la ville et de sa visibilité. Cette citation illustre le propos ainsi que les tensions qui règnent autour de la politique culturelle de la ville.

*«Je ne reconnais pas beaucoup d'audace et de fraîcheur dans la politique de Patrice Mugny. Pas de vision, déplore Vincent Jacquemet, responsable des activités culturelles de l'Université de Genève. Comme si la culture était devenue une entité immobile, trop difficilement malléable<sup>3</sup>.»*

A ce constat s'ajoute le récent débat sur les lieux de culture alternative ou émergente à Genève. D'après un reportage de la RSR notamment, la fermeture de pôle comme Artamis surcharge l'Usine, un des derniers lieux abordables pour une part importante de la population. Sous le coup de cette affluence, les conflits avec le voisinage s'accroissent et la pérennité du lieu est remise en question. Dans cette situation précaire, l'Usine s'était déjà vue menacer de perdre son subventionnement de la part de la Ville.

Comme on peut le lire dans le compte rendu du reportage de Pierre-Antoine Preti et Mathieu Ballmer au sujet des déficits autour de ce type de lieux culturels: « *l'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA), un collectif d'associations, demande l'ouverture rapide*

---

1 « Patrice Mugny, ambiance fin de règne », Melinda Marchese, Geneviève Ruiz, [www.hebdo.ch](http://www.hebdo.ch)

2 « Patrice Mugny, ambiance fin de règne », Melinda Marchese, Geneviève Ruiz, [www.hebdo.ch](http://www.hebdo.ch)

3 « Patrice Mugny, ambiance fin de règne », Melinda Marchese, Geneviève Ruiz, [www.hebdo.ch](http://www.hebdo.ch)

*de nouveaux lieux culturels et festifs afin notamment de répondre à la demande qui engorge l'Usine et son quartier<sup>4</sup>. »*

Au niveau du Canton, on reporte une envie de collaboration avec une association privée visant à soutenir la culture émergente. Dans cette même optique, un projet de loi pour le financement de lieux culturels est en train de voire le jour et est actuellement en cours de consultation.

---

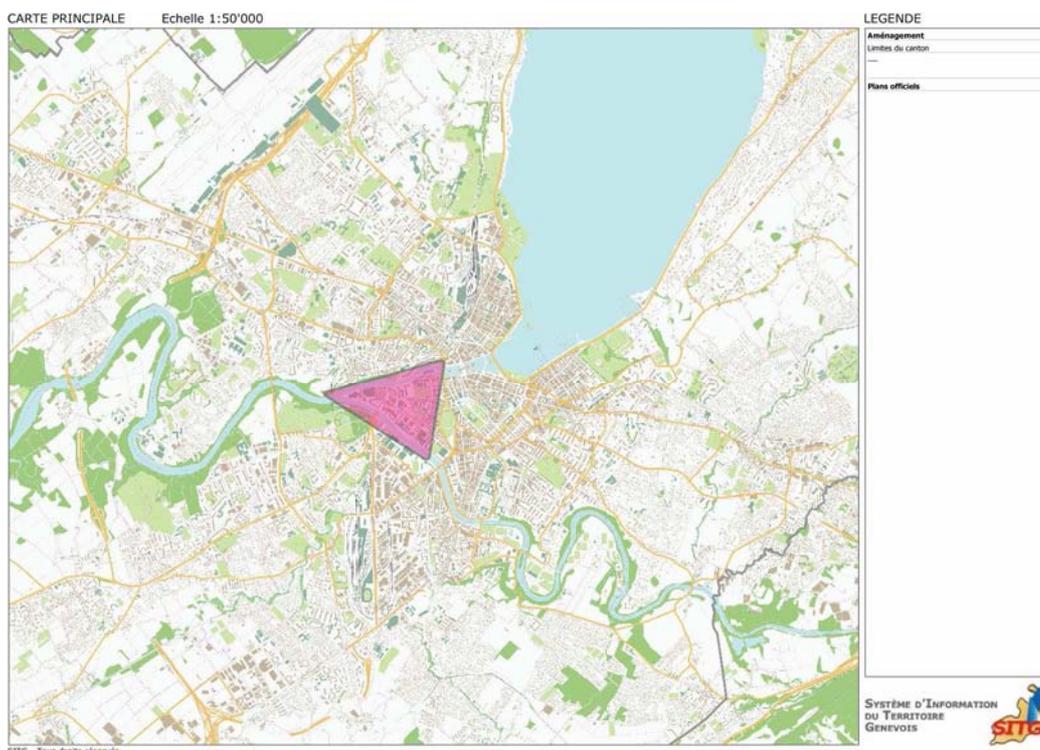
<sup>4</sup> Place des Volontaires, Un reportage de Pierre-Antoine Preti et Mathieu Ballmer samedi 29 mai 2010 info.rsr.ch

## 2 Diagnostic territorial

### 2.1 Contexte géographique et social

La Jonction est un secteur emblématique de Genève. Non seulement par sa dimension symbolique liée à sa localisation particulièrement forte en terme de rapport aux éléments naturels que sont le Rhône et l'Arve, mais aussi par ceux qui le peuple, l'anime et le font traverser les âges. Ce quartier, aujourd'hui populaire, a longtemps abrité des activités industrielles qui jouissaient alors du rapport à l'eau pour leur production et alimentation énergétique. Il est à présent animé par une dynamique culturelle qui s'est implantée, notamment grâce aux nombreux locaux abandonnés par le déclin du secteur secondaire. Mais la pérennité de cette dynamique est perturbée par la politique d'aménagement actuelle, qui dans un souci d'assainissement de bâtiment et de palliation au déficit de logement, met à l'écart le potentiel de cohésion social et d'épanouissement de la population que jouent ces lieux d'expression et de partage culturel.

#### *Situation géographique de la Jonction dans le contexte genevois*



Carte 1 Le secteur de la Jonction dans le contexte géographique genevois (fond de carte: SITG 2010)

Le secteur de la Jonction fait partie du cœur du canton de Genève, situé dans la Commune de Genève (Genève-Plainpalais). C'est un quartier à forte densité de population,

situé à la confluence du Rhône et de l'Arve. Il présente de multiples facettes caractéristiques. Ancien quartier industriel, on y retrouve aujourd'hui des bâtiments de l'administration du Canton, les dépôts des Transports Publics Genevois (TPG), de l'activité tertiaire et des logements. Il compte plus de 14 000 habitants<sup>5</sup>, soit 8% de la population de la ville de Genève réparti de la façon suivante : 24,6%, de Genevois, 31,7% de Confédérés, 43,8% d'Etrangers (ce qui est identique au taux de la Ville de Genève). Ayant une population très cosmopolite, la Jonction compte une majorité d'Européens (huit personnes sur dix), du sud ou du nord. Le quartier compte 8700 logements, ce qui représente 8,5 % du parc de location urbain avec un patrimoine immobilier ancien puisque 65% des logements y sont construits avant 1960. La proportion des jeunes (20 et 35 ans) est nettement supérieure à la moyenne observée dans l'ensemble de la ville, respectivement de 30,3% pour la Jonction et 24,6% pour la Ville. A l'inverse, les personnes entre 45 et 65 ans sont moins présentes dans le quartier (20%). Si la Jonction est le lieu de rencontre du Rhône et de l'Arve, c'est aussi un lieu de rencontre entre les populations résidentes et celles qui viennent y travailler<sup>6</sup>. Le quartier abrite de nombreuses activités de commerce et service de proximité, du secteur tertiaire et de structures favorables à l'artisanat.

*Vue sur la pointe de la Jonction depuis la colline de St-Jean*

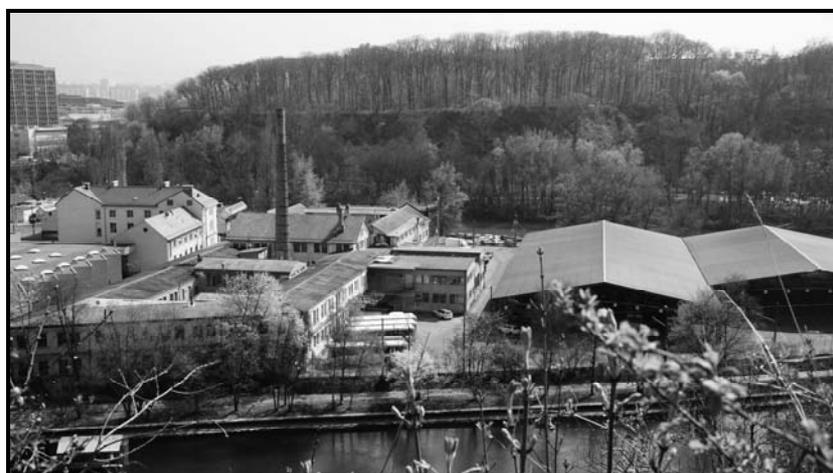


Image 1 Vue sur la pointe de la Jonction ( photo: R. Schutz 2010)

Le quartier de la Jonction connaît, selon les usages, différents périmètres définissant ses limites sectorielles. Nous nous focaliserons dans le diagnostic qui suit sur le découpage institutionnel qui délimite le *quartier Jonction* dans un espace triangulaire depuis la Rue des

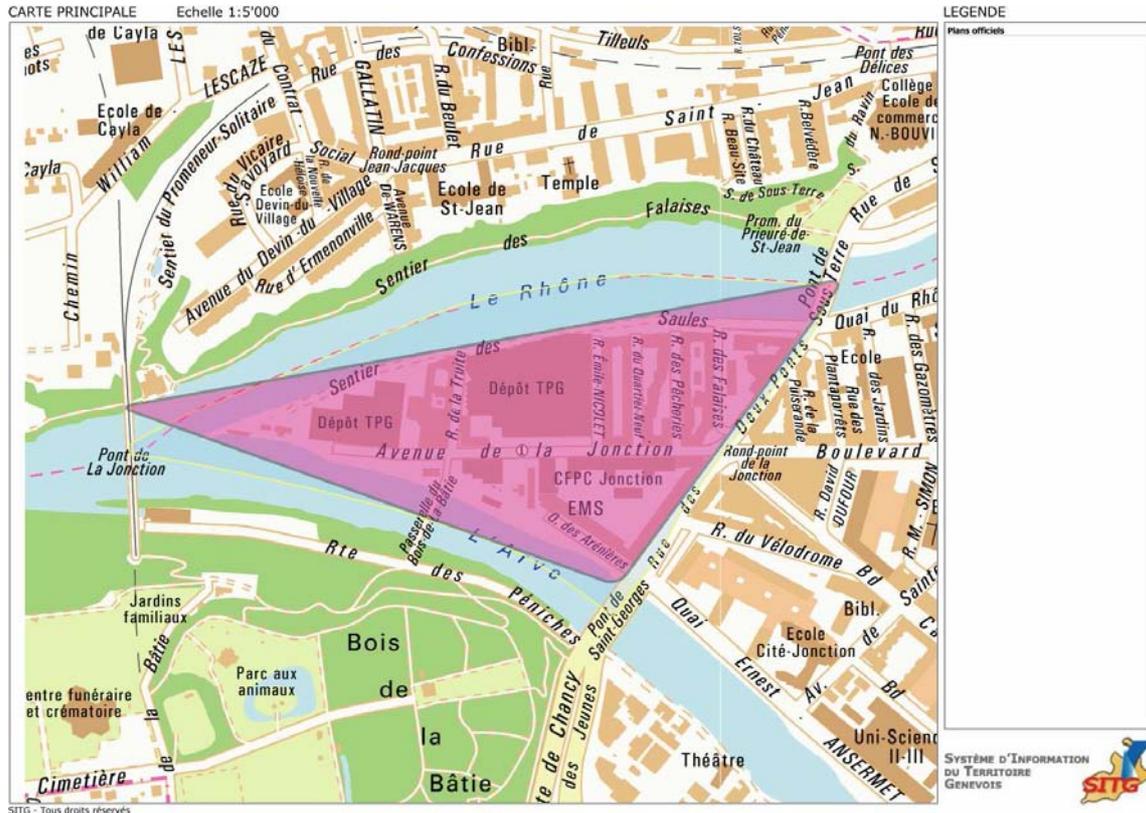
---

5 Rapport du Conseil d'Etat sur la pétition : modification de trafic et « zone 30 » à la jonction

6 Site fondation genevoise pour l'animation socioculturelle ([www.fase-web.ch](http://www.fase-web.ch))

Deux Ponts à l'Est jusqu'à la confluence du Rhône et de l'Arve face au Pont de la Jonction à l'Ouest. Et plus spécifiquement sur le secteur de la pointe de la Jonction où l'implantation paraît la plus adéquate pour notre projet.

### Le quartier de la Jonction



Carte 2 Limite du quartier de la Jonction selon le découpage institutionnel (fond de carte : SITG 2010)

## 2.2 Affectation des zones et données cadastrales

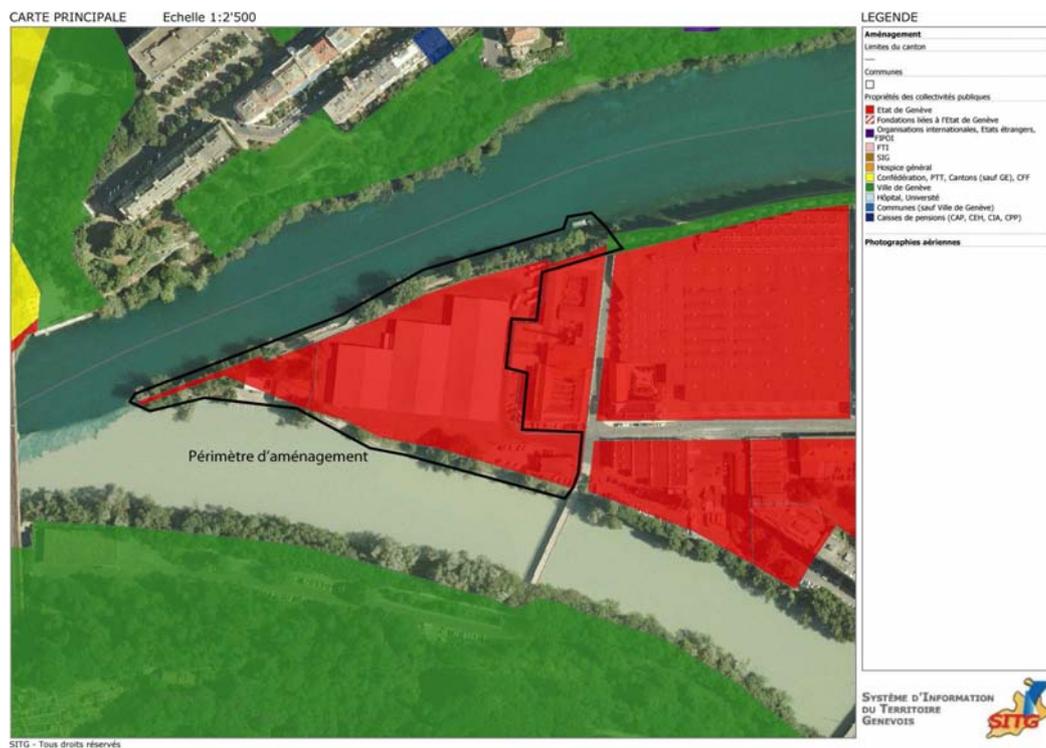
Le site destiné à accueillir notre projet appartient à l'Etat de Genève. Il se situe dans une zone de verdure et de développement (voir carte 3). La zone de verdure comprend les terrains ouverts à l'usage public destinés au délasserment et les cimetières. Il y est permis des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination et des exploitants. Quant à la zone de développement, elle est destinée à l'habitation, au commerce et aux activités du secteur tertiaire.

### Zone d'affectation



Carte 3 Affectation des sur le secteur de la pointe de la Jonction (fond de carte: SITG 2010)

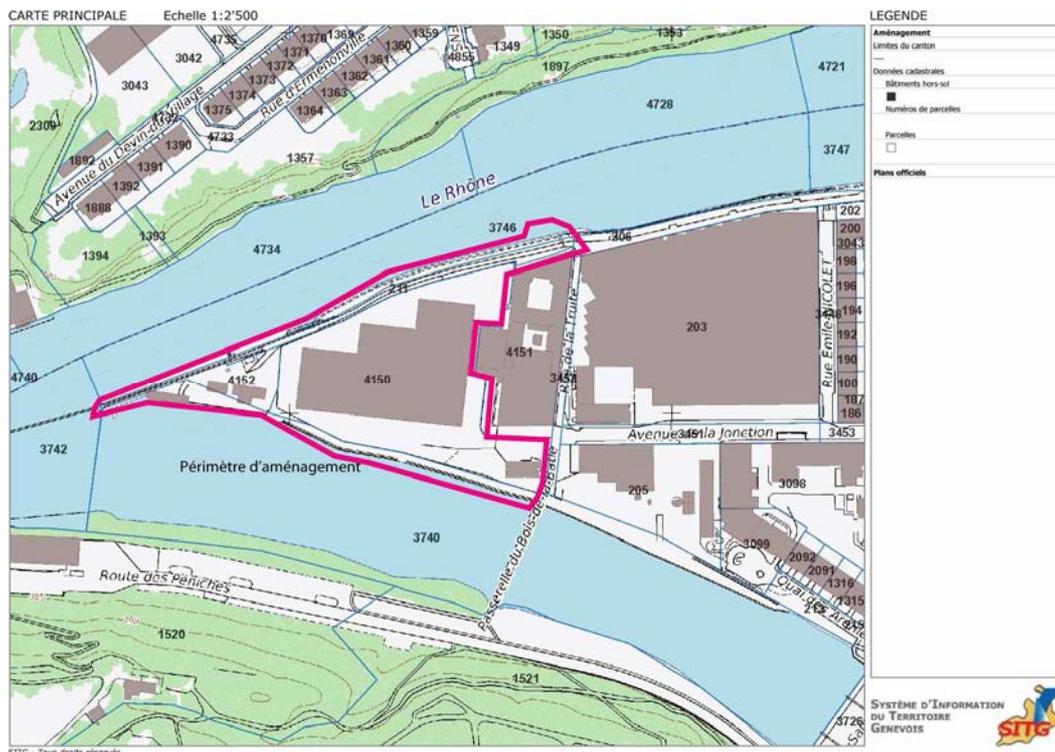
### Propriété des collectivités publiques



Carte 4 Propriété des collectivités publiques sur le secteur de la pointe de la Jonction (fond de carte: SITG 2010)

L'Etat de Genève est le propriétaire des parcelles du site d'aménagement (n°4150 – 4152 – 211) (voir carte 4 et 5). Actuellement, les infrastructures présentes sur le site sont un hangar ouvert (dépôt de bus) et un bâtiment de bureaux des TPG sur la parcelle n°4150, et des hangars propriété de l'Etat sur la parcelle n°4152 (voir carte 5). L'Etat a concédé un droit de superficie aux TPG pour l'exploitation de leur infrastructure jusqu'en 2020, mais dans le cadre du réaménagement des dépôts TPG sur le canton, ils céderont le périmètre d'ici 2013-2015.

### *Données cadastrales et parcellaires*

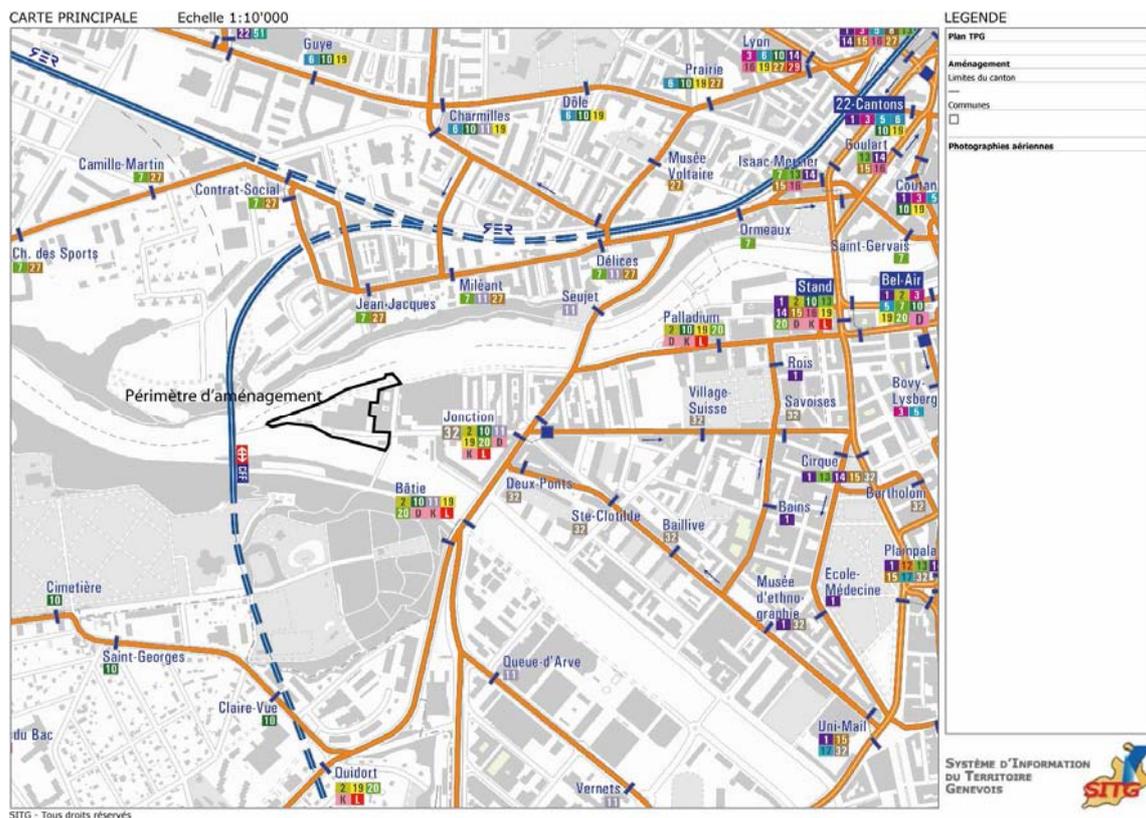


Carte 5 Données cadastrales et parcellaires du secteur de la pointe de la Jonction (fond de carte: SITG 2010)

### 2.3 Contexte de mobilité

La pointe de la Jonction est relativement bien desservie par les lignes de transport en commun. En effet, la Rue des Deux Ponts (voir carte 2) est traversé par 9 lignes de bus (s'arrêtant à l'arrêt *Jonction*, à 320m du périmètre d'aménagement) couvrant un espace de desserte relativement grand sur le territoire genevois.

#### Le réseau TPG



Carte 6 Le réseau de TPG urbain (fond de carte : SITG 2010)

#### Tableau des lignes desservant l'arrêt « Jonction »

Lignes	Lundi – Vendredi (1 <sup>er</sup> et dernier bus)	Samedi (1 <sup>er</sup> et dernier bus)	Dimanche (1 <sup>er</sup> et dernier bus)
<b>11</b> Jardin Botanique – Bout du Monde	5h39 – 00h45 Fréq. max : 5/heure	5h54 – 00h45 Fréq. max : 5/heure	6h14 – 00h44 Fréq. max : 4/heure
<b>4</b> Bel-Air – Perly Village	5h39 – 23h30 Fréq. max : 5/heure	6h20 – 23h30 Fréq. max : 3/heure	7h35 – 23h28 Fréq. max : 3/heure
<b>D</b> Bel-Air – St-Julien Gare	5h32 – 23h56 Fréq. max : 5/heure	6h08 – 23h56 Fréq. max : 3/heure	7h12 – 23h56 Fréq. max : 3/heure
<b>10</b> Aéroport – Onex Cité	4h49 – 00h21 Fréq. max : 8/heure	5h22 – 00h23 Fréq. max : 8/heure	5h38 – 00h21 Fréq. max : 5/heure

<b>k</b> Place Neuve – Pougny Gare	5h36 – 23h56	6h19 – 23h52	6h19 – 23h52
	Fréq. max : 4/heure	Fréq. max : 2/heure	Fréq. max : 1/heure
<b>L</b> Place Neuve – Avusy Village	5h43 – 00h21	5h43 – 00h21	6h50 – 00h21
	Fréq. max : 4/heure	Fréq. max : 1/heure	Fréq. max : 1/heure
<b>2</b> Genève Plage – Bernex Saule	5h02 – 00h27	5h14 – 00h27	5h44 – 00h27
	Fréq. max : 9/heure	Fréq. max : 6/heure	Fréq. max : 5/heure
<b>19</b> Vernier Viallge – Bernex Saule	4h34 – 22h00	6h26 – 22h01	-
	Fréq. max : 8/heure	Fréq. max : 5/heure	-
<b>20</b> Thonex Vallard Douane – Cressy	5h33 – 02h20	5h50 – 02h20	6h12 – 00h35
	Fréq. max : 7/heure	Fréq. max : 6/heure	Fréq. max : 5/heure
Tram 13 (TCOB) Tram Cornavin – Onex - Bernex	Desservira l'arrêt Jonction d'ici 2011		

(Arrêt à une distance de 320 [m] de notre périmètre d'aménagement à la pointe de la Jonction. Nous avons voulu évaluer la desserte moyenne en ne tenant compte que d'un sens de direction. Pour plus de détails, se rendre sur [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch))

Concernant les accès au site d'aménagement par les modes doux, vélos et piétons (voir carte *Mobilité* du *Diagnostic synthétique* en p.15), ils couvrent le périmètre de la pointe de la Jonction. Une passerelle facilite l'accès depuis le bois de la Bâtie au sud.

### *Passerelle du Bois de la Bâtie*



Image 2 Vue sur le site d'aménagement depuis la passerelle du Bois de la Bâtie (photo: R. Schutz 2010)

Enfin, concernant les accès par la route pour les voitures, ils sont situés sur l'axe central de l'avenue de la Jonction (deux sens de circulation) et au nord le long des berges du Rhône sur le sentier des Saules (une voie en sens unique en direction du Pont Sous Terre, voir carte *Mobilité* dans le *Diagnostic synthétique* en p.15). Ils existent dans un rayon de 100m du site deux aires de parking ayant une capacité de 47 places et de 171 places chacune (voir carte *Mobilité* du *Diagnostic synthétique* en p.15). Elles sont toutefois désignées comme propriétés privées, et sont réservées au personnel des TPG du lundi 3h45 au samedi 2h10.

## 2.4 Contexte environnemental

La pointe de la Jonction est bordée par deux falaises boisées, respectivement sur les rives droite et gauche du Rhône et de l'Arve. Le cordon boisé le long du Rhône fait partie du périmètre protégé des rives du Rhône (protégé par la Convention de Ramsar). La rive gauche de l'Arve est, quant à elle, bordée d'une falaise boisée qui mène jusqu'au Bois de la Bâtie.

### *Le milieu naturel*



Image 3 Vue sur le site d'aménagement depuis le Pont de la Jonction (photo: R. Schutz 2010)

Le périmètre de la Pointe de la Jonction est aussi concerné par différentes réglementations concernant la pollution sonore. En effet, étant en partie incluse dans le périmètre de protection des rives du Rhône, la zone de verdure est soumise au degré de sensibilité DS II imposé par l'Ordonnances sur la pollution du bruit (OPB) (voir carte *Environnement* du *Diagnostic synthétique* en p.15). Cette ordonnance fédérale fixe quatre degrés de sensibilité. La zone de verdure en DS II est une zone n'autorisant aucune entreprise gênante. Quant à la zone 3, elle est soumise au DS III qui accepte les entreprises moyennement gênantes. Bien entendu, ces normes seront à respecter pour toutes infrastructures envisagées sur le site d'aménagement.

L'Usine Kugler (bâtiment B., voir carte *Environnement du Diagnostic synthétique* en p.14), infrastructure qui aujourd'hui n'abrite plus d'activité industrielle mais 6 associations d'artistes<sup>7</sup>, est désigné selon l'Osites<sup>8</sup> comme « site pollué : aire exploitation nécessitant investigation ». La pollution de ce bâtiment se trouve être une menace de pollution des eaux souterraines<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> <http://www.usinekugler.ch/>

<sup>8</sup> Ordonnance Sur l'Assainissement des Sites Pollués

<sup>9</sup> <http://etat.geneve.ch/geoportail/infogesdec/>

**Caractéristiques territoriales du site**  
**Zone et Affectation**  
Pointe de la Jonction

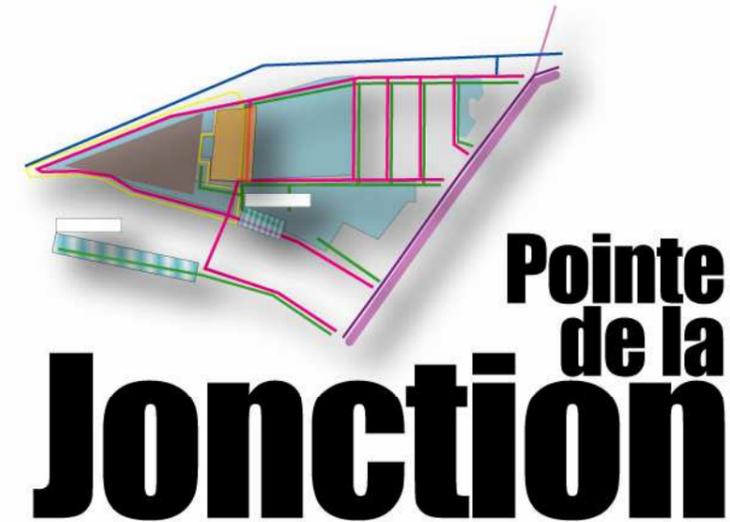


# Diagnostic territorial synthétique

## Zone et Affectation

Le périmètre d'aménagement est compris en majeure partie dans la zone de verdure et dans la zone 3. La zone de verdure comprend les terrains ouverts à l'usage public destinés au délaissement et les cimetières. Une dérogation est possible pour les constructions d'utilité publique. La zone 3 est destinée aux grandes maisons affectées à l'habitation, aux commerces et aux activités du secteur tertiaires. (source: SITG 2010)

Le propriétaire des parcelles concernées est l'Etat de Genève, qui pour l'infrastructure A., a concédé un droit de superficie aux Transport Publics Genevois pour l'exploitation de la parcelle jusqu'en 2020.



## Légende

- Ligne de tram (2011)
- Ligne de bus
- Arrêt TPG
- Accès vélo/piéton
- Accès voiture
- sens de circulation des voitures
- ▨ Parc vhc existant
- Voie navigable
- ⊕ Débarcadère
- Site pollué
- Degrés de sensibilité au bruit OPB<sup>a</sup>.
- Périmètre d'aménagement
- Parcelle de l'Etat

**Caractéristiques territoriales du site**  
**Mobilité**  
Pointe de la Jonction



## Mobilité

Le périmètre d'aménagement jouit d'une accessibilité facilitée par le fait que le secteur est desservi par de nombreuses voies de communication regroupant plusieurs modes de transport. L'axe de transport en commun à l'est est un axe important, il regroupe 9 lignes de bus et accueillera prochainement la ligne de tram 13 (Cornavin-Onex-Bernex). L'accès pour la mobilité douce est favorisé par de nombreuses voies cyclables le long des berges et par la passerelle sur l'Arve menant au bois de la Bâtie au sud du périmètre d'aménagement.



**Caractéristiques territoriales du site**  
**Environnement**  
Pointe de la Jonction



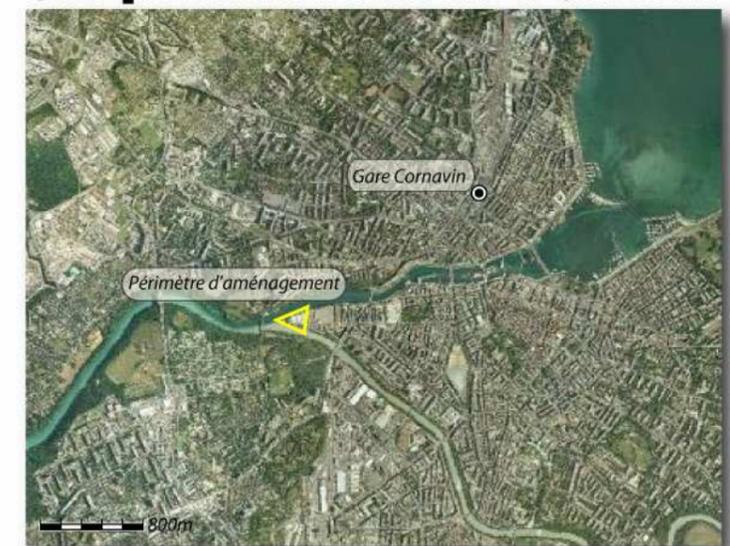
## Environnement

Sur le plan environnemental, le site est situé à la confluence du Rhône et de l'Arve. Le Rhône, patrimoine naturel d'importance nationale et internationale, est protégé par des conventions, ordonnances et lois<sup>b</sup>. Le site est par ailleurs entouré d'un cordon boisé à haute valeur écologique. Le bâtiment B. (actuellement occupé par l'Usine Kugler, associations d'artistes) était une ancienne usine, qui selon les normes de l'Ordonnance sur la pollution des sites est aujourd'hui considéré comme "site pollué: aire exploitation nécessitant investigation". Les atteintes à l'environnement concerne uniquement une menace de pollution des eaux souterraines. Un degrés de sensibilité concernant la pollution sonore doit être respecté pour toute nouvelles infrastructures à venir sur le site, un degrés II pour la zone de verdure et un degrés III pour la zone 3.

<sup>a</sup> L'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) fixe quatre degrés de sensibilité (DS):  
DS I Zones qui requièrent une protection accrue contre le bruit  
DS II Zones n'autorisant aucune entreprise gênante  
(\*2 valable uniquement pour les bâtiments comprenant des locaux à usages sensibles au bruit)  
DS III Zones acceptant les entreprises moyennement gênantes  
DS IV Zones acceptant les entreprises fortement gênantes

<sup>b</sup> La Convention internationale de RAMSAR (1971)  
Les Ordonnances fédérales:  
OIFP - 451.1  
OROME - 922.32  
IZA - 451.31  
Obat - 451.34  
Loi sur la protection des rives du Rhône (L 4 113)  
Loi sur les surfaces inconstructibles (L 2 05 art. 15)  
Les lois régissant les réserves naturelles du canton de Genève

## Une position centrale à Genève



### **3 Projet**

#### **3.1 Concept**

Le projet de notre centre polymorphe répond au besoin d'un lieu de culture d'échelle plus modeste que L'Arena à Genève. Mais au contraire de cette dernière, il ne sera pas uniquement réservé au domaine de la musique et du spectacle.

Le projet tel qu'il sera développé ici est fortement axé sur une vision large de la culture. Par vision large est entendu tout ce qui tient des arts musicaux ou plastiques en passant la relève des savoirs faire des citoyens de la ville. Dans cette même optique, la nature fait partie intégrante du projet car elle prend directement part à la création de toute identité culturelle. En outre, dans la mesure où la culture concerne tous les citoyens de manière égale, le projet se doit de répondre aux besoins multiples des différents groupes de population. Autre axe important, le projet doit être un lieu de vie et de rencontre entre citoyens de tout âge et de toute culture. Il doit donc également devenir un espace de vie où se croise toute ces différentes trames.

C'est sur cette vision de base de ce que représente la culture que le projet de la Pointe de la Jonction prend racines. Pour satisfaire le plus pleinement cette approche de la culture, le projet doit pouvoir répondre à des besoins divers. Dans ce cas, ceci pourrait comporter plein de petites entités spécialisées. Toutefois comme la production de la culture doit rester aux mains des acteurs du projet, il prendra plutôt un aspect modulable avec des fonctions définies selon les besoins du moment. Le projet de la Jonction offre donc un cadre et une infrastructure pour la création et l'expression de la culture, ainsi que pour la diversité de la population. D'après la description de ces objectifs, nous arrivons à dégager trois axes qui structureront tous ses aspects. Ils se traduisent par l'accès pour tous, la polyvalence et l'intégration au milieu naturel. Ces trois axes vont se retrouver dans les différents volets d'élaboration du projet comme l'architecture du bâtiment, l'aménagement du site et sa gestion. Cela sera fait aux différentes échelles, de la Romandie à la parcelle, en passant par la Ville et enfin le bâtiment.

Au niveau romand, le rayonnement sera assuré à travers l'organisation d'événements culturels musicaux tels que des concerts ou des spectacles qui prendront lieux soit en salle soit dans le parc lors des beaux jours. Le volume de la salle sera néanmoins modeste pour rester dans l'optique de l'accessibilité financière. Cela implique des formations musicales moins (re)connues, attirant par conséquent un public moindre ou plus spécialisé.

A l'échelle de la Ville, le lieu fera office d'espace public et de verdure, de détente et de ressourcement mais aussi de lieu où il sera possible de suivre des cours et des ateliers dispensés par les associations présentes dans le Comité de gestion de l'aire culturelle. Cette offre permettra aux citoyens de la ville de disposer d'un cadre de rencontre et de formation du même acabit que ce que propose *l'université populaire de Genève*. Toutefois, pour ne pas créer une réplique de cette infrastructure, les cours seront plus axés sur la transmission de savoir-faire que sur celui de savoir plus académique. Le choix de la localisation du projet dans la ville doit répondre à des critères d'accessibilité que l'on vienne de Suisse-romande, du centre-ville ou de sa périphérie.

A l'échelle de la parcelle, le lieu devra au mieux être intégré à son environnement. Cela ne concerne pas seulement l'environnement naturel mais aussi l'environnement urbain. Pour satisfaire le besoin d'espace vert et la symbolique du lien entre nature et culture, la parcelle devra être de taille à accueillir un espace de verdure en plus des bâtiments et infrastructures nécessaires.

Le bâtiment sera inscrit dans les trois lignes directrices qui guident notre volonté d'aménagement. L'aspect de polyvalence est lui découpé en plusieurs niveaux. Pour accueillir différents types d'activités, le volume devra être modulable. Ceci peut notamment se faire à travers des parois coulissantes. Mais puisqu'il est difficile de rendre un volume complètement souple, la modulation pourra être faite en fonction des heures de la journée. Le jour sera plus enclin à des cours ou des séminaires pour enfants et adultes alors que la nuit ou la soirée sera vraisemblablement plutôt dédiée à l'organisation de représentations musicales ou de performances. La possibilité d'avoir des espaces qui se transforment au gré des saisons est également souhaitée dans un aspect de polyvalence et d'intégration à l'environnement. Cela peut se traduire par des pièces que l'on peut ouvrir sur l'extérieur et des espaces couverts en cas de pluie.

En ce qui concerne l'accès pour tous, le bâtiment sera naturellement équipé de mesures sécuritaires pour enfants et personnes à mobilité réduite. Les prix devront également rester dans un seuil qui doit permettre l'accès aux cours pour les personnes moins fortunées. Toutefois, le point le plus important en ce qui concerne l'accès pour tous relève du type de gestion du bâtiment. En effet, l'accès pour tous ne doit pas seulement être pensé dans le sens du public qui profitera des animations proposés. Si l'on veut respecter la vision de la culture au sens large du terme, donc de manière interculturelle mais aussi intergénérationnelle et en lien avec l'environnement, la gestion du lieu doit représenter ces divers partis. Pour atteindre un objectif aussi ambitieux, une assemblée représentant différents types d'associations avec

des intérêts divers devrait être constituée pour s'occuper de la programmation de la salle. De cette manière, nous pouvons espérer que les différents intérêts soient représentés de manière équitable. Les associations membres devront avoir une certaine légitimité pour participer à l'assemblée.

Dans un souci de coordination, il est tout même nécessaire d'avoir un responsable qui puisse assurer la présidence de l'assemblée et veiller au bon fonctionnement du lieu. Cette même personne tiendrait également lieu d'administrateur. Un tel travail demande salaire, ce qui sera aussi le cas pour les aides en ce qui concerne les parties plus pratiques de la gestion des lieux. Les « parties techniques » comprennent le nettoyage de la salle et le contrôle de l'état du matériel à la fin de chaque utilisation. L'avantage de la gestion des lieux par des personnes salariées est multiple par rapport au bénévole. La réception d'un salaire permet d'exiger certaines prestations de la part des employés et accroît le sentiment de responsabilité. De plus, ces travaux constitueraient une occupation à temps complet contrairement aux personnes faisant parties de l'assemblée. L'obtention d'un salaire permet aux employés de s'investir pleinement dans leur travail et ainsi d'y rester plus longtemps qu'un bénévole. De cette manière, les connaissances liées au travail ne sont pas perdues à chaque changement de personnel et l'expérience acquise au fil des ans permet une qualité de gestions toujours meilleure.

Cependant, pour rester dans une optique de partage des savoirs, le bénévolat contre échanges de formation ou de cours peut être envisagée si jugés profitables. Ceci permettrait de créer un lien supplémentaire entre le public et les personnes occupées à gérer le site. Cette forte implication de la société civile est très utile pour créer un sentiment d'appartenance au lieu, pour lui donner une légitimité et les moyens de rester proches des besoins des citoyens de Genève et du public.

Un exemple de programme type d'occupation des espaces de notre projet est disponible en Annexe.

# Plan d'aménagement pour un espace public, une infrastructure culturelle & une infrastructure pour la restauration et la représentation extérieure à la Pointe de la Jonction

## Concept

### Polyvalence

Dans une optique de modulabilité, l'infrastructure du lieu permettra un usage multiple et optimal des espaces. Autant pour le développement et la bonne conduite d'activités diurne et nocturne, que pour une utilisation en fonction de la saisonnalité, la durabilité de ce lieu sera tributaire d'une architecture modulaire, simple mais robuste.

### Intégration au milieu naturel

Au niveau de la parcelle, ce lieu sera intégré non seulement à l'environnement naturel, mais à l'espace urbain environnant. Valorisant le milieu naturel du site, cet aménagement comprendra une large surface de verdure sur l'espace public, bordée d'une zone tampon au niveau des berges de l'Arve et du Rhône afin de préserver la biodiversité et la durabilité des écosystèmes s'y trouvant.

### AccèsPourTous

Le concept du projet repose sur l'idée de favoriser l'accès pour tous, autant sur une démarche d'accessibilité financière adéquate à la pérennité du lieu, que sur les plans interculturel et intergénérationnel. Une importance particulière sera donnée dans cette optique au mode de gestion du lieu, qui selon une vision démocratique et de participation, engagera un comité de gestion représenté par les divers acteurs faisant partie du projet prenant place sur le site.

# MasterPlan Pointe de la Jonction 1:1750

## légende

- Bâtiment hors-sol existant
- Parc véhicule existant
- Contrôle d'accès
- Route
- Chemin carrossable
- Chemin vélo/piéton
- Parc véhicule privé/handicapé
- Parc véhicule de service
- Parc vélos
- Navigation mouette
- Arrêt mouette
- Périmètre d'implantation
- Place / terrasse
- Verdure
- Zone protégée / naturelle
- Arbres non touchés
- Site pollué



Fond de carte: SITG 2010  
Réalisation: D.R./G.R./L.D./A.V./R.S 2010  
Université de Genève, Muse 2010

## Atouts

### EspacePublic

Cet aménagement possèdera un espace public où la verdure prendra une place importante. Dans un souci de rationalisation de la consommation énergétique, l'éclairage public aura la tâche d'assurer la lisibilité de l'espace pour les usagers, tout en minimisant son impact sur les écosystèmes environnants. Cet espace public valorisera le patrimoine naturel des berges du Rhône et de l'Arve en offrant une zone de délasserment au sein d'une Genève densifiée.

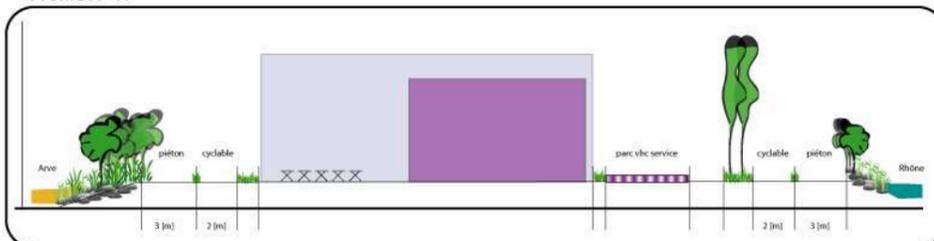
### Mobilité

La centralité du site au coeur de Genève lui confère une accessibilité favorisée, et cela par le biais de multiples modes de transport. Sa situation à l'extrême pointe de la Jonction permet une meilleure maîtrise des flux et des axes d'entrée. Les aménagements favoriseront l'accès aux modes de déplacements doux (vélos et piétons) et l'accès par voie de transport en commun, facilité par l'arrivée de la ligne de tram 13 (Cornavin-Onex-Bernez) ayant deux arrêts à moins de 350m du périmètre d'aménagement.

### LieuCulturel

Ce lieu culturel sera non seulement un lieu de représentation, mais de production et de transmission des connaissances dans un souhait de respect de la diversité. Le site permet une maîtrise des nuisances, notamment les nuisances sonores qui préférentiellement souvent les activités culturelles nocturnes.

Profile X - X'

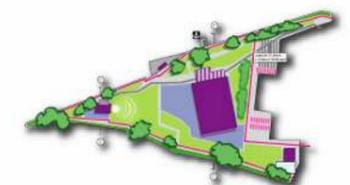


44m

Profile Y - Y'



142m

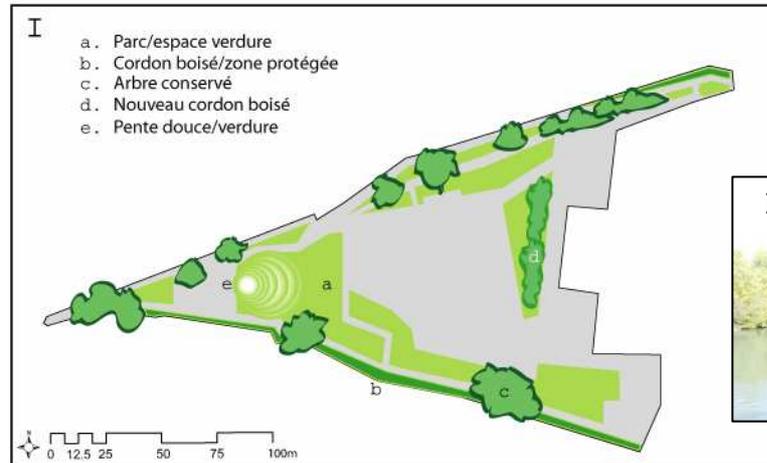


MasterPlan Réalisé  
par : Damien.Regenass/Ginger.Rossel/Insa.Dieme/Alejandra.Veltz/Rafaël.Schütz  
dans le cadre de l'Atelier de Projet: La ville et le Rhône - Muse 2010 - dir: G.Pflieger et M.-I. Haron

### 3.3 Cahier des charges :

#### I. Parc

##### Planification "verdure"



**Ia.** Dans la perspective d'avoir un lien avec l'environnement, notre objectif est de garder un minimum de 50% de la surface en tant que zone de verdure, ce qui représente environ 8000m<sup>2</sup>.

**Ib.** Dans cette même optique de faire de notre projet un lieu ayant une forte plus-value naturelle, un cordon boisé sera mis en place autour du périmètre de notre projet. D'une part, ceci fera office de lien avec les deux cours d'eau, mais permettra d'autre part de laisser un espace aux animaux présents dans cette zone.

**Ic.** Les zones boisées déjà présentes en bordure de la Pointe seront alors renforcées. De plus, ce lien à la nature est

consolidé par les berges du Rhône et le Bois de la Bâtie.

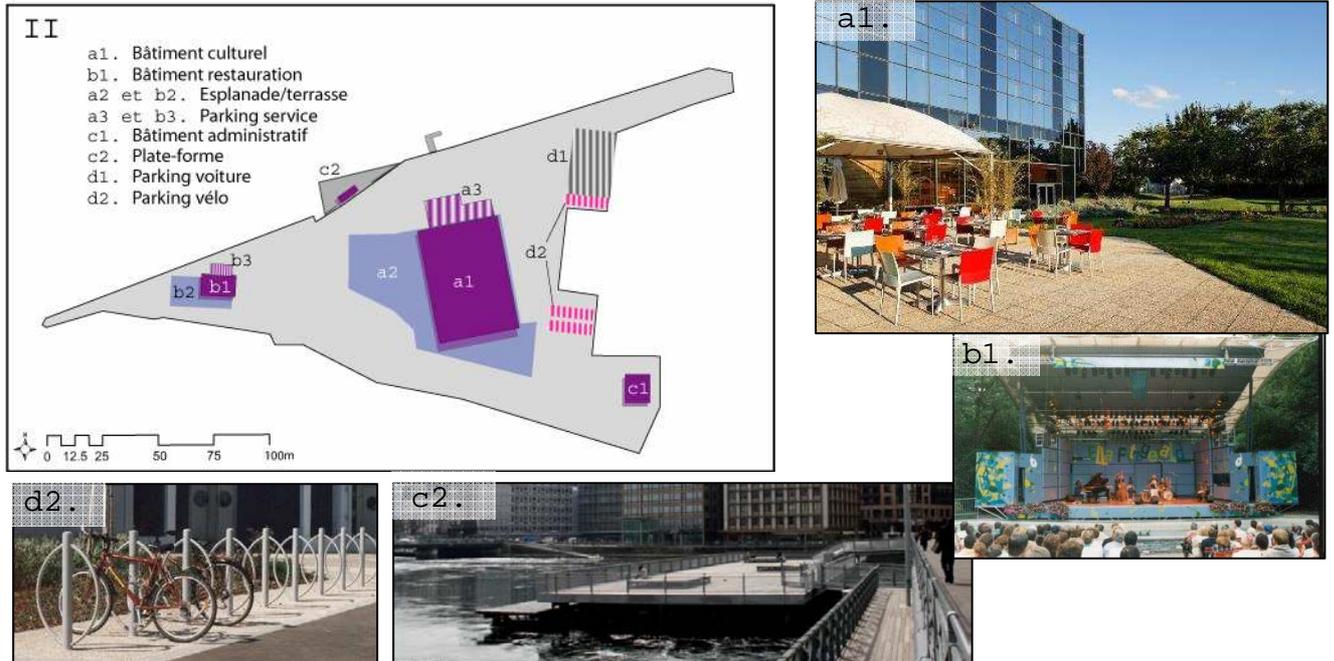
Une personne se trouvant alors dans le parc sera entourée de « nature », avec dans un premier temps le parc, ensuite le cordon boisé, les cours d'eau et finalement les rives de ces derniers. En outre, ces arbres permettront de faire écran face au bruit occasionné par l'infrastructure.

**Id.** Un cordon boisé sera placé entre notre premier bâtiment et l'Usine Kugler. Il permettra également de faire écran au bruit et accentuera l'aspect naturel du parc

**Ie.** Une pente douce est prévue devant notre second bâtiment afin d'offrir une vue sur la scène qui s'y trouvera en été

## II. Infrastructures

### Planification "infrastructures"



**IIa1.** Ce périmètre d'implantation constitue le bâtiment principal de notre projet et a pour emprise au sol maximale 1250 [m<sup>2</sup>]. Son but est de pouvoir accueillir des manifestations culturelles tels que des concerts, mais également des pièces de théâtre ou encore diverses expositions. Le lieu peut également permettre l'accueil de différentes activités comme des cours de cuisine, d'informatiques de musique, etc. Un lieu de restauration y est également prévu. Cette infrastructure devra permettre un usage qui soit possible autant le jour et que la nuit.

Le bâtiment devra comprendre au minimum pour les domaines suivants :

- **Public :**
  - Salle principale pour les concerts (max. 600 personnes)
  - Salle pour les expositions
  - Salle pour les représentations théâtrales
  - Salle pour les cours
  - Un café/bar
  - Vestiaire
  - Toilettes
- **Privé :**
  - Bureaux
  - Dépôt de matériel
  - Toilettes pour le personnel
  - Vestiaire avec douche
  - Kitchenette
  - Zone de service du café/bar
    - Cuisine
    - Garde-manger
    - Dépôt

- Artistes :
  - Dépôt de matériel
  - Loge
  - Toilettes

**IIa2.** Notre bâtiment recevra de nombreuses manifestations qui draineront une foule conséquente. Nous planifions en conséquence une place extérieure devant l'infrastructure. Par ailleurs, une partie de cette surface servira de terrasse pour le café/bar durant la saison estivale. Finalement, cet espace servira à d'autres aménagements utiles, comme par exemple des tentes ou des estrades, en fonction des manifestations prévues.

**IIa3.** Le bâtiment a besoin d'un parking pour permettre aux artistes de garer leur bus près du lieu où se déroulera la prestation et de pouvoir décharger facilement le matériel nécessaire. De plus, cet espace est en outre nécessaire aux déchargements de marchandise lors de livraison. Cela présente également un lieu de stationnement et d'accès proches pour la police, les ambulances ou les pompiers qui devront parfois se rendre dans le parc. Il y aura au minimum 10 places dont au moins :

- 3 pour les artistes (bus)
- 2 places de déchargement
- 2 places pour les urgences

**IIb1.** Ce second bâtiment est principalement destiné à la restauration et son périmètre d'implantation est d'une surface au sol maximale de 150m<sup>2</sup>. Il sera par ailleurs aménager afin de pouvoir donner des représentations extérieures placées à l'est du bâtiment. Elle fera face à la pente Ie. Cependant, ces manifestations n'auront lieu que l'été. Cet espace comprendra au moins pour les domaines suivants :

- Public
  - Zone client (80 couverts)
  - Zone de spectacle temporaire
  - Zone de service (bar)
  - Vestiaire
  - Toilettes
- Privé :
  - Bureau
  - Cuisine
  - Garde-manger
  - Dépôt
  - Vestiaire
  - Toilettes

**IIb2.** Comme pour le bâtiment « IIa1 », une place extérieure est nécessaire. L'infrastructure « IIb » a pour but premier d'être un lieu de restauration, cette surface extérieure servira avant tout chose à installer une terrasse, voire une véranda.

**IIb3.** Dans le but d'acheminer les denrées alimentaires et autre matériel, une place permettant le déchargement de

marchandise est indispensable. Elle servira aussi aux artistes lors des concerts estivaux et aura au minimum 5 places dont :

- 2 places livraisons/artistes
- 1 place urgence

Cette infrastructure a de plus la qualité d'offrir une couverture globale sur l'ensemble du site.

**IIC1.** Le bureau administratif sera installé à l'entrée du site. C'est également là que se tiendra la billetterie lors des manifestations culturelles. Il comprendra au minimum:

- Réception et salle d'attente
- Bureaux administratifs
- Bureaux des associations
- Salle de réunion
- Salle de conférence
- Kitchenette
- Toilettes
- Dépôt
- Archives

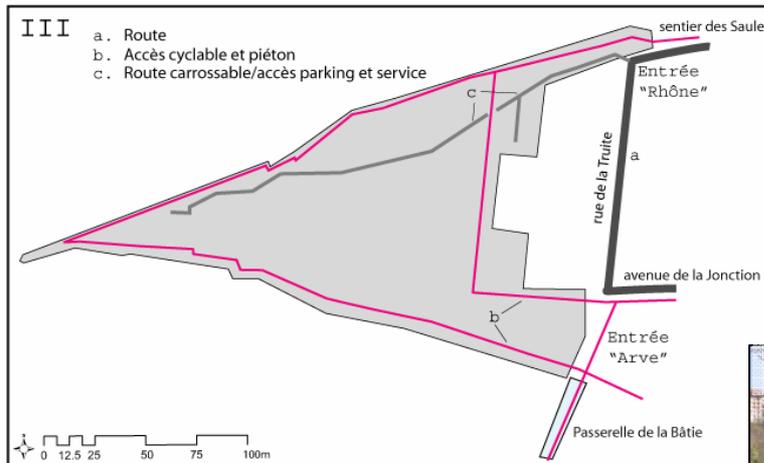
**IIC2.** Une plateforme dédiée à la détente est prévu au bord du Rhône.

**IId1.** Un parking destiné au personnel et aux personnes handicapées en priorité sera aménagé. Le public du site sera autorisé à s'y parquer exceptionnellement selon certaines manifestations. Avec une superficie de 558 [m<sup>2</sup>], il comprendra une voie centrale de 8 [m] de largeur, plus deux colonnes de douze places de voitures chacune, dont deux places handicapées.

**IId2.** Des parkings-vélo sont prévus à l'entrée du site. Chacun de ces parkings fera 36 [m<sup>2</sup>] pour trente-six vélos, soit un total de cent-huit vélos pour les trois parkings. Dans l'optique de favoriser une mobilité douce, il est important d'offrir un maximum de place le plus proche possible des lieux d'attractivité du parc.

### III. Accès

#### Planification "Voies d'accès"



**IIIa.** Etant donné que le site se trouve en vase clos, l'accessibilité que nous allons y aménager jouera un rôle primordiale dans le bon fonctionnement de notre projet. A l'heure actuelle, l'accès à la pointe est possible principalement par l'Avenue de la Jonction. Cette voie d'accès sera laissée telle quelle, s'arrêtant à la hauteur de l'Usine Kugler. Le Sentier des Saules, en sens unique, permettra uniquement aux véhicules motorisés de ressortir du site en direction de la Rue des Deux Ponts. Quant à la route du Quai des Arénières, elle se termine en cul-de-sac, ce qui empêche un accès jusqu'au site. La principale voie d'accès aux véhicules motorisés se fera par conséquent par l'Avenue de la Jonction. En revanche, toutes ces voies débouchant sur le site seront accessibles dans un sens

comme dans l'autre pour les usagers de la mobilité douce. La passerelle du Bois de la Bâtie permettra de relier la Pointe au parking de la Route des Péniches qui compte 171 places.

**IIIb.** D'autres voies déjà existantes ne permettent qu'un accès cyclable ou piétonnier. Ils seront maintenus dans le périmètre du parc. Ces chemins permettront aux piétons et au vélo de déambuler dans le parc. Ils seront séparés par un liserai herbacé et laisseront des voies de circulation de 2[m] de large pour les vélos et de 3[m] pour les piétons (cf. Profils).

**IIIc.** Un chemin carrossable sera aménagée dans le parc, mais sera uniquement destinés aux véhicules des *ayant droit*.

### **Programme Architectural : Label Minergie**

Dans l'optique d'inscrire le projet dans le contexte actuel, le concept de l'aire culturelle de la Jonction se doit répondre à certaines exigences environnementales. Au niveau des infrastructures, le label Minergie<sup>10</sup> correspond aux critères les plus strictes en ce qui concerne la consommation énergétique des bâtiments. Il faut noter que selon leurs catégories (MINERGIE, MINERGIE-P, MINERGIE ECO), les bâtiments demandent une adaptation du comportement de leurs usagés. Cela peut poser problème, dans le cadre d'une infrastructure utilisée par des personnes sans cesse différentes. Il faut également prendre en compte les coûts plus élevés des constructions répondant aux critères de ce label.

La volonté de créer un lieu qui puisse s'ouvrir en été, ajoute une contrainte supplémentaire car cela limite les possibilités d'isolation. Toutefois, certains de ces espaces peuvent faire lieu de sas ou de zones tampons chauffées au strict minimum en hiver pour limiter les déperditions de chaleurs.

Sans décider de l'influence de ces éléments quant la décision de souscrire à cette démarche, il semblerait judicieux de penser la consommation d'énergie au niveau de la parcelle. Ainsi, il faudrait intégrer le bâtiment à son environnement de façon plus complète pour que la consommation de la parcelle entière soit la plus faible possible. Il faudra donc prendre en compte certains éléments comme l'éclairage et la consommation en eau des espaces verts. En contrepartie, les espaces verts peuvent jouer le rôle de puits de carbone pour un bilan plus équilibrés.

La volonté de répondre à de telles exigences peut paraître ambitieux mais dans l'optique d'une société moderne qui doit se repositionner face à sa consommation globale, elle est forte à propos. De plus, dans le cadre de la promotion de la société à 2000 Watts, un tel lieu de fort passage est un outil idéal pour sensibiliser le public.

---

<sup>10</sup> [http://www.minergie.ch/minergie\\_fr.html](http://www.minergie.ch/minergie_fr.html)

## 4 Faisabilité

Dans le cadre d'une transformation d'un espace urbain, la gestion des contraintes se révèle être une étape importante. Notre projet propose l'existence d'un espace de divertissement culturel et de délasserment sur le site de la pointe de la Jonction, dans le cadre d'un projet public. Nous devons considérer les contraintes liées aux activités culturelles dites « à nuisances », celles liées à la comptabilité des activités et de cet aménagement avec le contexte naturel du site qui mérite d'être conservé et respecté, et enfin les contraintes de faisabilité liée à l'acceptation social et politique du projets.

### *Activités culturelles dites « à nuisance »*

Pour comprendre la notion de nuisance, et plus particulièrement celle du bruit, il faut intégrer la complexité des relations entre les valeurs décibels et la pollution sonore perçue. « L'accroissement de l'énergie sonore connaît une évolution non pas linéaire mais géométrique »<sup>11</sup>. On calcul ainsi un doublement du niveau sonore par augmentation de 3 décibels. Pour cette raison, la gestion du bruit sur le site, dans le cadre d'activités culturelle diverses et contrastées, notamment de concerts, se révèle être un élément très importante, surtout dans le contexte genevois où les problèmes de voisinage entre habitations et activités culturelles à nuisances sonores augmentent.

*La liste ci-dessous présente les valeurs maximales admises de niveau de décibels selon la loi<sup>12</sup> pour différentes activités :*

- **125 dB** Niveau ponctuel extrême admis dans un établissement public (OSL)
- **100 dB** *Maximum moyen toléré pour un concert exceptionnel (dérogation OSL)*
- **93 dB** Maximum moyen admis dans un établissement public (OSL)
- **85 dB** Exposition hebdomadaire admise au travail (CNA)
- **65 dB** *Valeur limite pour un quartier mixte de jour (OPB)*
- **60 dB** Valeur limite pour un quartier résidentiel de jour (OPB)
- **50 dB** Valeur limite pour un quartier résidentiel de nuit (OPB)
- **25 dB** Maximum admis pour les installations techniques de nuit (SIA 181)

---

<sup>11</sup> [http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/echelle\\_bruit-316-2165.html](http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/echelle_bruit-316-2165.html)

<sup>12</sup> [http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/echelle\\_bruit-316-2165.html](http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/echelle_bruit-316-2165.html)

Bien entendu, les activités envisagées dans notre projet devront se tenir aux normes énoncées ci-dessus, notamment pour les concerts. Notre infrastructure devra donc être aménagée pour limiter la propagation d'ondes sonores par des mesures techniques d'isolation, de construction, d'exploitation et d'orientation. Ces mesures notamment font partie des obligations d'aménagement énoncées dans l'art. 2 de l'OPB à son *ali* 3<sup>13</sup>.

### ***Valeurs limites de bruit pour des lieux publics avec installations musicales***

	Bruits transmis par la structure <small>(chocs, utilisation d'équipements)</small>	Bruits transmis par l'air <small>(musique, bruits de la clientèle)</small>
07h – 19h	40 dB(A)	50 dB(A)
19h – 22h	35 dB(A)	45 dB(A)
22h – 07h	30 dB(A)	40 dB(A)

**Figure 1** les niveaux de décibels à ne pas dépasser, mesurés dans l'embrasure des fenêtres des locaux sensibles au bruit du voisinage (source: Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants)<sup>14</sup>

L'espace de verdure à l'est du site (l'ouest de l'Usine Kugler) sera par ailleurs aménagé avec un cordon boisé dense afin renforcer l'écran contre le bruit. La modération du trafic de véhicule et de personnes est aussi une mesure effective qui permet une canalisation des effets sonores provoqués par le transit. A cette fin, l'accès à notre site a été restreint aux voitures par l'aménagement de la route derrière l'Usine Kugler et propose une offre de parking réduite.

Une gestion du bruit extérieur et notamment en terrasse sera aussi intégrée à la maîtrise de cette contrainte. Non seulement une bonne isolation de l'infrastructure sera nécessaire, mais des accès sous forme de sas, des avant-toits permettent au bruit de rester cloisonné à l'intérieur. La verdure de l'espace de verdure servira aussi à absorber le bruit.

Le diagnostic territorial relève aussi que notre périmètre d'aménagement, situé en grande partie en zone et de verdure, est soumis au degré de sensibilité DS II\* (norme OPB)

<sup>13</sup> <http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/814.41.fr.pdf>

<sup>14</sup> Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, Les bruits de la fête. Brochure destinée aux propriétaires de salles.

[http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Les\\_bruits\\_de\\_la\\_f%C3%AAte.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129540043.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/](http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Les_bruits_de_la_f%C3%AAte.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129540043.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/)

qui ne prévoit aucune installation d'entreprise gênante (valable uniquement pour des locaux à usage sensible au bruit). Une attention sera portée au respect de cette mesure.

### ***Patrimoine naturel***

Le patrimoine naturel que représentent les rives du Rhône et de l'Arve est intégré au concept de réduction des contraintes. En effet, la valeur de notre projet réside aussi dans le fait que nos infrastructures sont incorporées au milieu naturel, milieu naturel qui sera mis en valeur.

A cet effet, nous prévoyons une zone tampon naturel sur les rives du Rhône et de l'Arve dans l'optique du maintien de la zone protégée existante. Nous donnerons plus d'espace pour l'épanouissement du milieu naturel le long des berges qui bordent la pointe de la Jonction, avec une zone plus large le long des rives de l'Arve et plus modérée du côté du Rhône, pour pouvoir y accéder plus aisément notamment.

### ***Acceptabilité sociale et politique du projet***

L'acceptabilité politique est le « nerf de la guerre ». En effet, dans le cadre d'un aménagement public, le projet nécessitera le financement de l'Etat et fera dans cette mesure un passage obligé par la case *débat politique*. Ce débat politique sera d'autant plus animé que le site de la Pointe de la Jonction est précisément dans la lorgnette des conseiller d'Etat Mark Muller et Charles Beer. Les ministres genevois prévoient l'aménagement d'un centre de recherche et d'innovation technologique orienté sur les neurosciences d'ici à 2015<sup>15</sup>. Ils ont récemment rappelé leur volonté de poursuivre ce projet dans le programme de législature 2010-2013<sup>16</sup>. Mais selon les TPG, qui bénéficie du droit de superficie sur certaines des parcelles, rien n'est encore signé et ils estiment que ce projet n'est pas encore très abouti.

Ce site a par ailleurs fait l'objet en 2008 du concours d'architecture international Europan où 61 projets ont été rendus. Selon la FAO du 03.03.2008<sup>17</sup>, les projets des lauréats seront confrontés aux projets existants et une concertation de la Ville est envisagée pour élaborer les prochaines étapes de planification.

Le projet que nous proposons est bien entendu en concurrence avec les propositions énoncées ci-dessus. Mais dans le cadre naturel du site et au travers de cette démarche pour élaborer un projet d'intérêt prépondérément public, nous estimons que notre projet répond à

---

<sup>15</sup> [http://www.markmuller.ch/domaine\\_intervention/02%20construction/pointe%20jonction/](http://www.markmuller.ch/domaine_intervention/02%20construction/pointe%20jonction/)

<sup>16</sup> Bretton, M. (8 juin 2010). Les 10 thématiques et principaux objectifs du programme de législature. p.2, TdG

<sup>17</sup> <http://www.geneve.ch/fao/2008/20080303.asp>

une problématique actuelle et urgente, et qu'il offre en outre un espace de verdure au centre-ville qui fera profité à chacun du cadre naturel et symbolique du site.

#### 4.1 Financement

En ce qui concerne le financement du projet, il faut rappeler qu'il est conçu pour être un lieu culturel d'intérêt public. La création de cet espace et les frais inhérents à son fonctionnement et son entretien seront donc principalement assurés par le biais de subventions étatiques.

Comme indiqué dans la Constitution en ce qui concerne la répartition des tâches, la culture est du ressort des cantons<sup>18</sup>. Les coûts seront dès lors répartis entre le canton de Genève et la Ville qui devra participer à la construction d'un tel lieu puisqu'il se trouve dans sa circonscription.

Il faut répondre aux critères afin de bénéficier de subventionnement<sup>19</sup>. Les conventions de subventionnements s'appliquent aux institutions ayant plusieurs années d'expériences et possédants des locaux. Ces deux critères se justifient par la recherche d'institutions stables déjà établies dans le paysage culturel genevois. De sa part sa nouveauté, notre projet ne pourra pas remplir ces critères. Toutefois, un tel projet doit forcément faire l'objet d'une adaptation du règlement de part son caractère spécifique. De plus, certains des critères préconisés par le Canton de Genève pourront être appliqués aux associations qui voudraient faire partie du Comité d'organisation du projet, notamment en ce qui concerne l'ancienneté.

Des conventions<sup>20</sup> de la répartition du subventionnement permettent de répartir ces allocations entre cantons et communes. Elles permettent de fixer des objectifs culturels et de vérifier leur réalisation grâce à la mise en place d'indicateurs. Ces conventions exigent également la remise des comptes, de rapports de gestion et d'un tableau de bord.

Le subventionnement d'une infrastructure culturelle ne signifie pas que tous les frais soient couverts par l'Etat. Des partenariats et des dons ainsi que du sponsoring doivent être des solutions envisagées afin de financer un tel projet. Ces différents types de financement peuvent avoir lieu soit pour la phase de construction-aménagement soit pour ce qui est de l'entretien. Il peut encore se faire de manière plus ponctuelle pour de l'organisation d'événements.

---

<sup>18</sup> <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a69.html>. 01.06.2010

<sup>19</sup> <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/argent-public/subventions/> 8.06.2010

<sup>20</sup> <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/argent-public/subventions/> 8.06.2010

## 5 Conclusion

Comme nous avons pu le voir au cours de ce travail, Genève connaît un manque d'espaces dédiés à la culture émergente. En tant que consommateurs des activités émanant de ce type de lieux, il nous paraissait important et intéressant de pouvoir développer un tel projet sous l'angle urbanistique et de la planification, de l'élaboration d'un concept jusqu'à la gestion des espaces. Nous avons voulu, au travers de notre programme d'aménagement, élaborer une notion de durabilité qui se retrouve autant dans la gestion que dans la planification technique et urbaine des infrastructures. Notre projet donne une impulsion nouvelle, dans le sens où il offre un cadre et des infrastructures à une culture qui émerge généralement dans un contexte conflictuel, s'appropriant des lieux pour certain inapproprié à ses activités. Cette situation rend parfois la viabilité de ces lieux problématiques au sein de leur voisinage respectif, ceci étant dû principalement au bruit, désordres et autres nuisances.

Dans ce contexte-là, le site de la Jonction se prêtait idéalement à notre projet. De part sa centralité tout d'abord, la Pointe de la Jonction est facile d'accès pour l'ensemble des habitants du Canton. Elle permet notamment de ne pas mettre la Culture en périphérie, de sorte qu'elle continue à faire partie du patrimoine urbain du centre-ville. Il faut que la ville vive. Elle vit au travers de ces lieux.

Par ailleurs, la topographie et la disposition des éléments naturels du site donnent à l'aménagement envisagé une qualité esthétique et paysagère, rare dans une portion de la Ville aussi dense. Ce lieu mérite donc d'être rendu aux citoyens et le potentiel naturel se doit d'être utilisé dans une démarche cohérente avec développement urbain durable.

Enfin, la réalisation d'un tel projet est facilitée par le nombre restreint d'interlocuteurs avec lesquels il faudrait traiter. En effet, l'Etat, en tant unique propriétaire foncier du site serait plus enclin à mettre à disposition un espace dédié à un aspect de la culture qu'il ignore encore top souvent, sous-estimant la nécessité de l'existence de tels lieux au sein d'une ville comme Genève.

Néanmoins, il n'est pas assuré, en tout cas dans un premier temps, que l'attractivité du projet soit à la hauteur des buts fixés.

## 6 Références bibliographiques

Bretton, M. (8 juin 2010). *Les 10 thématiques et principaux objectifs du programme de législature*. p.2, TdG

Hoyet, M. (2006). Neufert, les éléments des projets de construction. Dunod: Paris

### Sites internet consultés :

#### Confédération suisse

-Constitution

[En ligne] <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a69.html>

-Ordonnance sur la pollution du bruit

[En ligne] <http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/814.41.fr.pdf>

#### Etat de Genève – bruit et rayons non ionisant

[En ligne] [http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/echelle\\_bruit-316-2165.html](http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/echelle_bruit-316-2165.html)

#### Feuille d’Avis Officiel du 03.03.2008

[En ligne] <http://www.geneve.ch/fao/2008/20080303.asp>

#### Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle

[En ligne] [www.fase-web.ch](http://www.fase-web.ch)

#### Marchese, M. et Ruiz G. *Patrice Mugny, ambiance fin de règne*

[En ligne] [www.hebdo.ch](http://www.hebdo.ch)

#### Minergie

[En ligne] [http://www.minergie.ch/minergie\\_fr.html](http://www.minergie.ch/minergie_fr.html)

#### Ordonnance Sur l’Assainissement des Sites Pollués

[En ligne] <http://etat.geneve.ch/geoportail/infogesdec/>

Preti P.-A. et Ballmer, M. (samedi 29 mai 2010) *Place des Volontaires*. Reportage Radio RSR

[En ligne] [www.rsr.ch](http://www.rsr.ch)

Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, Les bruits de la fête. Brochure destinée aux propriétaires de salles.

[En ligne]

[http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Les\\_bruits\\_de\\_la\\_f%C3%AAte.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129540043.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/](http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Les_bruits_de_la_f%C3%AAte.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129540043.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/)

Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants. *Les bruits de la fête*. Brochure destinée aux propriétaires de salles.

[En ligne]

[http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Les\\_bruits\\_de\\_la\\_f%C3%AAte.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129540043.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/](http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Les_bruits_de_la_f%C3%AAte.pdf?ComponentId=kmelia246&SourceFile=1155129540043.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/)

Site fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

[En ligne] [www.fase-web.ch](http://www.fase-web.ch)

Site de Mark Muller – Conseiller d'Etat

[En ligne]

[http://www.markmuller.ch/domaine\\_intervention/02%20construction/pointe%20jonction/](http://www.markmuller.ch/domaine_intervention/02%20construction/pointe%20jonction/)

SITG – interface sites pollués

[En ligne] <http://etat.geneve.ch/geoportail/infosgesdec/>

Usine Kugler

[En ligne] <http://www.usinekugler.ch/>

Ville de Genève - Subventions

[En ligne] <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/argent-public/subventions/>

## Listes des cartes, des images et des figures :

- Carte 7** Le secteur de la Jonction dans le context géographique genevois (fond de carte: SITG 2010)
- Carte 8** Limite du quartier de la Jonction selon le découpage institutionnel (fond de carte : SITG 2010)
- Carte 9** Affectation des sur le secteur de la pointe de la Jonction (fond de carte: SITG 2010)
- Carte 10** Propriété des collectivités publiques sur le secteur de la pointe de la Jonction (fond de carte: SITG 2010)
- Carte 11** Données cadastrales et parcellaires du secteur de la pointe de la Jonction (fond de carte: SITG 2010)
- Carte 12** Le réseau de TPG urbain (fond de carte : SITG 2010)
- Image 4** Vue sur la pointe de la Jonction (photo: R. Schutz 2010)
- Image 5** Vue sur le site d'aménagement depuis la passerelle du Bois de la Bâtie (photo: R. Schutz 2010)
- Image 6** Vue sur le site d'aménagement depuis le Pont de la Jonction (photo: R. Schutz 2010)
- Figure :** **Planification verdure**  
Carte : verdure  
Photo Ia : Eclairage public (R.Schutz 2010)  
Photo Ib : Bord de rivière  
(source : <http://www.sports-sante.com/images/velo/rando-marne/bords-marne.jpg> )
- Figure :** **Planification infrastructure**  
Carte : infrastructure  
Photo IIa1 : Terrasse (source :Google image)  
Photo IIb1 : Scène Ella F.  
(source : [http://www.ville-ge.ch/culture/archives/fm03/plan\\_scenes/plan\\_scenes.html](http://www.ville-ge.ch/culture/archives/fm03/plan_scenes/plan_scenes.html))

Photo IIc2 : Plateforme pont de la machine

(Source : <http://www.panoramio.com/photo/33610847>)

Photo IId2 : Parc vélo (source : Google image)

**Figure :**      **Planification voies d'accès**

Carte : voie d'accès

Photo IIIa : SITG 3D

Photo IIIb : Bord du Rhône (R.Schutz 2010)

**Figure 2**      les niveaux de décibels à ne pas dépasser, mesurés dans l'embrasure des fenêtres des locaux sensibles au bruit du voisinage (source: Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants)

## 7 Annexe

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
matin	1 10h00-14h00 manger sans cholestérol	2	3 8h00-12h00 cours de français grammaire de base	4 9h00-11h00 marelle, élastique, cordes à sauter	5	6 13h00-16h00 confection d'un herbier 1	7
Après-midi							
soir	LUNDI ELECTRO DANS LE PARC 19h00-21h00 cuisiner les p-d-t	18h30-20h00 tango pour les débutants	18h30-20h00 tango pour les débutants	concert folk irlandais	concert doom métal	concert herbier 2	
matin	8 découverte de la nature 6-8ans : les arbres	9	10 8h00-12h00 cours de français grammaire de base	11 13h00-16h00 atelier découverte du thé	12	13 13h00-16h00 confection d'un herbier 2	14
Après-midi							
soir	LUNDI ELECTRO DANS LE PARC	18h30-20h00 tango pour les débutants	18h30-20h00 tango pour les débutants	concert de reggae	grand bal d'été		
matin	15 9h00-12h00 confection de coller et bijoux	16	17 8h00-12h00 cours de français grammaire de base	18 14h00-17h00 Atelier d'avion en papier avec compétition	19 marelle, élastique, cordes à sauter de 9h00 à 12h00	20	21
Après-midi							
soir	LUNDI ELECTRO DANS LE PARC 19h00-21h00 cuisiner les p-d-t	18h30-19h00 installer et utiliser un logiciel libre	18h30-20h00 tango pour les débutants	vidé grenier du quartier	concert de rock	concert indie pop	

### Le programme est élaboré par les associations de l'assemblée générale

#### associations musicales

AMGM: association genevoise des musicien de jazz  
PTR: programmation, promotion pour les musiques amplifiées  
Atelier d'éthnomusicologie: musique et danse du monde

#### associations sociales

Association « vivre avec le 3ème âge »  
Convive : pour un environnement construit vivant et vert  
panda club: la jeunesse du WWF

### PROGRAMME DE SEPTEMBRE

EXPOSITION TEMPORAIRE  
LA JONCTION AU FIL DU TEMPS  
1er au 21 SEPTEMBRE

EXPLICATIF  
Événement ponctuel  
Événement sur plusieurs semaines  
Événement hebdomadaire

#### Les différentes zones temporelles selon le type de public

Afin de mieux cibler le public et d'organiser des événements correspondants, le temps est divisé en différentes catégories, selon les zones temporelles ou les différentes catégories risque de se retrouver en majorité

en semaine	le week-end
le matin et le début d'après-midi: les personnes âgées, les enfants, et peut-être encore un certain nombre de femmes au foyer et les sans-emplois	le matin jusqu'à 11h00: les enfants, les adultes lève tôt ou couchés très tard
la fin d'après-midi (17h00) les adultes de tout âge travaillant ou non, les enfants et tout les types d'adultes	de midi à 17h00-19h00 tout le monde
	de 17h00-19h00 jusqu'à 21h00 tout les types d'adultes
	Le samedi de 21h00 au lendemain adultes travaillant, jeunes, étudiants des 16 ans